



Contestation de mon proprio après un edl de sortie signé

Par **altaya14**, le **02/02/2012** à **10:03**

Bonjour,
mon propriétaire et moi même avons effectué l'edl de sortie de la maison le 15 janvier (je précise que c'était un dimanche sur la demande de mon proprio) . Sur cet edl rien de special et donc nous avons signé tout 2 cet edl et j'ai rendu toutes les clés . Le 25 donc 10 jour après l'edl mon proprio m'appel au telephone et me dis qu'il a l'intention de gardé une somme forfaitaire de 200 euros sur ma caution car il a vu que la pelouse (un carré d'herbage) été soi disant dégradé . Il me précise aussi qu'il feras les travaux de refection lui même . Il m'avais pourtant dis le jour de ledl qu'il n y avais rien a signalé et que d ailleurs il me rendrais ma caution sous quinzaine et se devant une amie qui m'accompagné se jour la . Rien concernant cette pelouse n'a été mentionné sur l'edl . que faire ??

Par **cocotte1003**, le **02/02/2012** à **13:07**

Bonjour, tant que le dépôt de garantie (et pas caution) ne vous est pas restitué ou que les 2 mois légaux ne sont pas terminés, vous attendez. Passé 2 mois ou la restitution d'une partie de votre dépôt de garantie, Vous envoyez une LRAR à VOTRE BAILLEUR en lui indiquant que rien n'est noté sur l'état des lieux de sortie et qu'en conséquence il doit vous restituer la totalité du DG et vous le sommer de le faire sous huitaine sans quoi vous saisissez le juge de proximité. Pour toutes retenues, il faut qu'il y ait une différence entre vs 2 états des lieux et que le bailleur vous fournisse des justificatifs de travaux(devis, facture), cordialement

Par **altaya14**, le **02/02/2012** à **15:07**

bonjour,
merçi de votre réponse ..Je viens de relire mon edl d'entrée et mon edl de sortie , comme je le disais dans mon premier message mon propriétaire n'a absolument pas parler de cette fameuse pelouse .Nous avons chacun un exemplaire signé et j'espère qu'il n'auras pas rajouter des choses sur le sien mais bon je pense qu'il est plus facil de rajouter que d'enlever et forcément on verras bien que mon exemplaire ne contiens aucune rature ..Donc comme vous le suggerer je vais attendre d'avoir de ses nouvelles et ensuite je vais suivre votre conseil ..Par contre vous ne m'avez pas dis si imposer un etat des lieux le dimanche est légal ..Merçi ..Cordialement